

Commune de HAUT-BOCAGE

Séance du 19 Décembre 2016

Le 19 décembre 2016, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle socioculturelle de Givarlais, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire, suite à sa convocation du 12 décembre 2016.

Présents : Laurent BLOND, Christophe CHAVANNE, Michel DESCLOUX, Arnaud DE LAMARLIERE, Thierry DE LAMARLIERE, Yves GAUDIN, Michel GIRAUD, Jean-François HERAUD, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE Jean-Michel LAPRUGNE, Véronique MASSERET, Bernard PETITEAU, Jacqueline PHILIPPON, Thomas PILLE, Gaston QUERSIN, Didier QUIQUEREZ, Pascal QUINAULT, Nicole RIVAUX, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET.

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir: Teun KOOPMANN à Christophe CHAVANNE – Marie-Chantal GAVELLE à Guy TRIBOULET - Aurélie LEBAILLEUR à Thierry DE LAMARLIERE - Marien MICHAUD à Michel GIRAUD – Valérie PIGNOT à Jean-Michel LAPRUGNE – Martine GUILLET à Véronique MASSERET – Angéline THEVENIN à Pascal QUINAULT

Absent(es) excusé(es) : Isabelle ALLAIX – Bernadette HEBRARD – Romain LIMOGES – Ludovic MULLER

Démissionnaire : Christian COLLINET

Secrétaire de séance : Jean-François HERAUD

ORDRE DU JOUR :

Délibération 2016.120 – 19.12. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Cher

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-17 ;

VU les articles 65 et 68 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République n°2015-991 du 7 août 2015 ;

VU la délibération de la communauté de communes du Val de Cher n°20161208-001 en date du 8 décembre 2016, sollicitant la modification de ses statuts ;

CONSIDERANT que la communauté de communes est invitée à mettre ses statuts en conformité avec la loi NOTRe avant le 31 décembre 2016 ; qu'elle doit de plus prendre une compétence supplémentaire pour continuer de percevoir la DGF bonifiée ; et que la validation des nouveaux statuts doit être faite par l'EPCI et les communes avant le 31 décembre 2016 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le transfert de la compétence « Maison de service au Public » à la Communauté de communes du Val de Cher ;

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Val de Cher, étant entendu que cette approbation ne prive pas la commune de son droit de se prononcer sur le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » comme le prévoit l'article 136 de la loi ALUR dans les délais impartis, soit entre le 26 décembre 2016 et le 27 mars 2017.

Arrivée de Pascal QUINAULT et Véronique MASSERET (19h34)

Délibération 2016.121 – 19.12. Achat Terrain projet Station d'Épuration – Louroux-Hodement

Monsieur le Maire délégué de la commune de Louroux-Hodement rappelle au Conseil Municipal le projet de la commune de Louroux-Hodement de construire une station d'épuration et de réhabiliter le réseau qui la dessert.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un terrain de 1 000m² sur la parcelle AL 169.

Monsieur le Maire délégué informe le Conseil Municipal qu'il a engagé des négociations avec la

propriétaire.

Après plusieurs tentatives, aucune solution ne convient à la propriétaire. Devant l'absence d'accord pour l'achat de ce terrain et pour la servitude qui concerne la réhabilitation du réseau, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de continuer ces négociations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De continuer la négociation avec la propriétaire dans le but d'obtenir un accord pour l'achat et la servitude concernant le réseau, jusqu'au 31/01/2017
Au-delà de cette date, une procédure d'expropriation sera engagée à son encontre
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rattachant

Délibération 2016.122 – 19.12. Décision modificative Travaux en régie pour travaux de raccordement à l'assainissement collectif de Maillet

Monsieur le Maire déléguée de la commune de Maillet informe le Conseil Municipal que des travaux de raccordement à l'assainissement collectif ont été effectués sur sa commune.

Les employés communaux ont raccordés le bâtiment de la Mairie au réseau collectif.

Les charges contribuant à la réalisation, en interne, d'un bien constituant au final un investissement sont initialement comptabilisées en section de fonctionnement. En fin d'exercice, le crédit porté au compte 72, intitulé « Travaux en régie » permet d'annuler par compensation les débits portés aux comptes de la classe 6 (personnel, matériel, fournitures) et de débiter les comptes d'investissement 21 et 23 effectivement concernés. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire

Pour information, le temps passé par le personnel communal est valorisé à hauteur de 897.77€ et les achats de matériaux afférents représentent une valeur de 1 317.84€.

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) – 2016011 : Frais d'études	- 2216.00		
2315 (040) : installation, matériel et ou	2216.00		
	0.00		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures de petit équi	2216.00	722 (042) : Immobilisation corporelles	2216.00
	2216.00		2216.00
Total Dépenses	2216.00	Total Recettes	2216.00

Délibération 2016.123 – 19.12. Décision modificative Travaux de voirie à Maillet

Monsieur le Maire déléguée de la commune de Maillet informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie ont été effectués sur la commune et que les crédits prévus au budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ajouter des crédits.

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) – 2016011 : Frais d'études	- 943.00		
2315 (23) - 2016011: installation, matér	943.00		
	0.00		
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0.00

Délibération 2016.124 – 19.12. Décision modificative Travaux Mur Clôture Salle Socioculturelle Givarlais

Monsieur le Maire déléguée de la commune de Givarlais informe le Conseil Municipal que des travaux de clôture ont été effectués à la salle socioculturelle et que les crédits prévus au budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ajouter des crédits.

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (20) – 2016025 : Autres Agenc	1000.00		
2315 (23) - 2016027: installation, matér	- 1000.00		
	0.00		
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0.00

Départ Nicole RIVAUX (20h50)

Délibération 2016.125 – 19.12. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Suite à la création de la commune Nouvelle, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est chargé, à nouveau, de désigner 24 personnes contribuables de la commune de Haut-Bocage afin de former la Commission Communale des Impôts.

Parmi cette liste la Direction Générale des Finances Publiques désignera à son tour 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les personnes suivantes sont proposées pour la constitution de la CCID :

COURTIN Thierry	JEROME Alain
DE COCK Martine	DECOUERE Rémy
FERNANDES Rosa	DESMAYSON Francis
MYSZKA Nicole	GELY Sylvain
PEYRAS Sylvain	CHAUSSEMY Gérard
SADRIN Madeleine	CLEMENT Madeleine
BARBE Nicolas	ROUSSET Marc
DESCLOUX Béatrice	BODEAU David
MEIGNIN Alain	THEVENIN Sylvie
BAUCHET Laurent	LACHASSAGNE David
HERAUD Jean-François	HERAUD Jean-Denis
HENOCQUE Frédérique	GAZUIT Laurent

Objet : Questions diverses

- Ecole

Une réunion a eu lieu le 08 décembre 2016 à Estivareilles.

L'Inspection Académique a présenté différentes possibilités de groupement des écoles du territoire.

Une nouvelle réunion est prévue en 2017.

- Projet Maison d'Assistantes Maternelles à Reugny

La commune de Reugny sera l'unique gestionnaire du dossier de création de cette Maison d'Assistantes Maternelles.

- Budget 2016

Gaston QUERSIN présente succinctement les chiffres du budget de l'année 2016

- Commission Enfance Jeunesse et Commission Technique

Un rappel sera fait auprès de la Communauté de Communes du Val de Cher pour les membres de ces deux commissions.

La Commission Enfance Jeunesse a pour membres : Sylvie THEVENIN, Nicole RIVAUX, Caroline JEAN et Véronique MASSERET

La Commission Technique a pour membres : Guy TRIBOULET, Bernard PETITEAU, Jean-François HERAUD et Marien MICHAUD

- Google Map

Suite au courrier adressé à Google Map, l'anomalie constatée a été rectifiée.

Les communes déléguées de Louroux-Hodement, Givarlais et Maillet apparaissent sur la carte.

Le nom de la commune Nouvelle de Haut-Bocage apparaît sous celui de la commune de Maillet.

- Panneaux Entrée/Sortie Bourg

Un courrier a été adressé aux services compétents du Conseil Départemental concernant les panneaux d'entrée et de sortie de bourg.

La séance est levée à 22h00.

Ont signé les membres présents

ALLAIX Isabelle	EXCUSEE	LEBAILLEUR Aurélie	EXCUSE
BLOND Laurent		LIMOGES Romain	EXCUSE
CHAVANNE Christophe		MASSERET Véronique	<i>Arrivée 19h34</i>
COLLINET Christian	Démissionnaire	MICHAUD Marien	EXCUSE
DESCLOUX Michel		MULLER Ludovic	EXCUSE
DE LAMARLIERE Arnaud		PETITEAU Bernard	
DE LAMARLIERE Thierry		PHILIPPON Jacqueline	
GAUDIN Yves		PIGNOT Valérie	EXCUSEE
GAVELLE Marie- Chantal	EXCUSEE	PILLE Thomas	
GIRAUD Michel		QUERSIN Gaston	
GUILLET Martine	EXCUSEE	QUINAULT Pascal	<i>Arrivée 19h34</i>
HEBRARD Bernadette	EXCUSEE	QUIQUEREZ Didier	
HERAUD Jean- François		RIVAUX Nicole	<i>Départ 20h50</i>
JEAN Caroline		THEVENIN Angéline	EXCUSEE
KOOPMANN Teun	EXCUSE	THEVENIN Sylvie	
LACHASSAGNE Geneviève		TRIBOULET Guy	
Jean-Michel LAPRUGNE			